



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 JANVIER 2016

Convocations du 20 JANVIER 2016

➤ **Présents tous les conseillers**

Secrétaire : Mme Colette CUENOT

1. DELIBERATION : Coupe de bois pour l'année 2016 :

Suite à la proposition de l'ONF, concernant l'exploitation des parcelles 2 et 5, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Selon les conditions climatiques, ils pourraient également être faits sur les parcelles 1 et 4.

2. DELIBERATION : Remplacement maladie de Madame MAINIER Nathalie :

Madame MAINIER Nathalie étant en congé maladie, Madame Le Maire propose le recrutement d'une personne afin de palier à son absence. Le Conseil Municipal décide d'établir un contrat de 20 heures du 1er février au 29 février à M. CAMPOLI de la Chenalotte.

3. DELIBERATION : Renouvellement convention service assainissement Gaz et Eaux :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune fait partie du Syndicat du Haut Plateau du Russey pour la délégation du service public de l'eau potable. Le Syndicat du Haut Plateau du Russey a renouvelé la convention avec la société de distribution Gaz et Eaux, le 01^{er} décembre 2015.

La commune doit renouveler la convention permettant à ladite société d'assurer la prestation de facturation / recouvrement de notre redevance assainissement.

Madame Le Maire présente la convention à l'ensemble du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à la signer.

4. DELIBERATION : Indemnités de fonction des Maires :

En application de la loi NOTRE, les indemnités du Maire et des adjoints peuvent être revalorisées.

Madame Le Maire et les adjoints proposent de rester aux mêmes taux que ceux votés en début de mandat.

5. DELIBERATION : Avenir du C.C.A.S :

Suite à l'adoption de la loi NOTRE, les communes de moins de 1 500 habitants peuvent intégrer le budget du CCAS dans le budget général. Le Conseil Municipal choisit cette option mais maintient cependant le CCAS.

6. Avancement d'échelon des agents :

Cette année, l'avancement d'échelon de l'agent concerné sera réalisé au maximum (au plus tard) au mois de juin 2016.

7. Indemnité de Mme Jacquard

Mme Jacquard, percepteur, a décidé de ne pas demander d'indemnité à la commune pour l'année 2015.

8. Projets 2016 :

Certains projets sont déjà bien définis.

- ✓ Préau de l'école : Une rencontre avec Cap Architecture est prévue afin d'avancer sur le projet.
- ✓ Salle de réunion : Différents devis ont été demandés pour la réalisation d'une nouvelle table. La société FCA a été retenue. Le montant s'élève à 2600€ HT. Le choix et l'achat des chaises doivent être finalisés.
- ✓ Rue des Tourbières et rue Rosemont : Une étude sera réalisée par le Cabinet André de Pontarlier en 2016 pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie. Le montant s'élève à 11 900€ HT.

D'autres projets ont été énoncés mais les études doivent être menées.

- ✓ Mairie : Il est nécessaire de changer le poste informatique de Madame Le Maire, qui montre des signes de faiblesses. Achat d'un ordinateur portable.
- ✓ Petite salle des fêtes : Rénovation des murs (peintures...) et aménagements dans la cuisine.
- ✓ Toit côté salle des tilleuls : Installation de crochets à neige.
- ✓ Clocher église : Infiltration d'eau de pluie à l'intérieur.
- ✓ Porte église : Rénovation porte extérieure.
- ✓ Voisins vigilants : Etude sur la nécessité, les conditions de la mise en place de ce dispositif.

**Le spectacle gratuit « Nez pour s'aimer » prévu le 06 février à 18h00
dans la grande salle des fêtes est reporté à une date ultérieure.
Le lieu est aussi à redéfinir.**